

Cher Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre lettre du 25 avril 2007, et vous en remercions. Il est heureux que vous citiez tous ces textes de loi, car il est important de les maintenir.

Robert Wilson, un athée New-Yorkais, a récemment donné 22,5 millions de dollars au diocèse de New York à destination de l'enseignement dans les écoles catholiques élémentaires.

Ce geste était justifié par cette conviction : « soyons sérieux, sans l'Eglise Catholique Romaine, il n'y aurait pas eu de civilisation occidentale, éviter les organisations religieuses serait une horreur. »

Cette personne a compris que « donner un sens à la vie » n'est pas une responsabilité d'Etat, mais bien un devoir pour les organisations religieuses. Pour cela il est important que l'Etat respecte ces organisations et les subventionne.

Nous ignorons par contre les motivations qui vous ont poussé à rappeler l'existence de ces textes. Vous nous forcez ainsi à nous les imaginer. Serait-ce pour expliquer que les partis politiques ne peuvent intervenir dans le problème de l'immigration ? Si tel est le cas, alors peut-être vous trompez-vous. Le droit à l'immigration n'est pas un droit absolu. Les raisons d'un refus peuvent être de toutes sortes sans pour autant sortir du champ de la plus stricte légalité. Les solutions sont peut-être à trouver auprès d'Angela MERKEL, en Allemagne, ou Nicolas SARKOZY, en France, ou bien encore Rita VERDONK et Geert WILLEMS, au Pays-Bas.

L'article 181§1 de notre Constitution stipule que les traitements et pensions des ministres des cultes sont à la charge de l'Etat. Cette disposition est justifiée par la juste compensation à laquelle a droit l'Eglise qui s'est vue confisquer ses biens lors de la Révolution française de 1789. Quelle contrepartie le culte musulman a-t-il apportée pour bénéficier du même traitement ? Sans contrepartie, il y a discrimination... Est-ce là une bonne gestion de l'argent du contribuable ?

Le seul vrai problème se situe au niveau de la volonté politique. Vos collègues, MM. Elio di RUPPO, Didier REYNDEERS et Hervé HASQUIN, ont tenté une justification pour laquelle ils ont dû non seulement recourir à une interprétation fallacieuse des textes, mais également à des incorrections. Nous aimerions voir une autre conception de la politique.

Un autre point très important consiste à reconnaître qu'une démocratie n'est possible que lorsqu'elle respecte la morale fondamentale. Force est de constater que sur ce point le Gouvernement belge fait également défaut.

Le rôle principal du politique est de garantir les libertés individuelles (dont les croyances de chacun), d'assurer la sécurité de la population, de créer les meilleures conditions possibles pour générer de la valeur ajoutée, et de gérer au mieux la distribution des contributions de chacun.

Quel constat ? Un acharnement sur des sujets principalement moraux comme l'eugénisme, l'euthanasie, l'infanticide, la destruction de l'institution du mariage, et son corollaire qui consiste en l'institutionnalisation brute et irréfléchie d'autre forme d'union. Quant à celui qui ose affirmer que ces actes sont contraires à la nature humaine ou à l'ordre social, il risque une condamnation en

justice, condamnation qui vient bien à propos pour dénoncer le galvaudage que les politiciens font aujourd'hui de la signification des droits et libertés contenus dans la Convention européenne des droits de l'homme, du point de vue de la liberté d'expression notamment! Nous sommes réellement dubitatifs quant au genre de société que vous voulez construire.

Vous ouvrez toutes grandes les portes à une culture qui s'oppose à nos droits fondamentaux. Pas de liberté religieuse, pas d'égalité de dignité entre hommes et femmes, incitation à la violence, polygamie,... etc. Nous qualifions d'idéologie criminelle le fait d'imposer à une population de cohabiter avec une autre population qui n'a pu s'intégrer dans aucun autre endroit au monde, et qui est à la base de graves désordres.

En semant des bombes à retardement, nous ne croyons pas que vous dépenser l'argent du contribuable en bon père de famille.

Veillez agréer, Monsieur MAINGAIN, l'expression de nos sentiments les plus distingués,

Pour EUBOCO
Marcel CASTERMANS
Président